

Séance du 7 juin 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; M. Ugalde à Mme Lauqué ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION** – Espace Socio Culturel Municipal - Adhésion de la Ville à l'association Vacances ouvertes et demande de financement.

La commune de Bayonne gère l'Espace Socio Culturel Municipal (ESCM) qui bénéficie d'un agrément centre social délivré par la CAF.

De nombreux projets sont travaillés avec et pour les familles qui fréquentent la structure et, à ce titre, l'ESCM bénéficie de subventions annuelles spécifiques pour l'animation collective « familles ».

L'association Vacances Ouvertes a vocation à favoriser l'accès aux vacances des personnes qui en sont exclues.

Pour ce faire, elle propose en appui des acteurs du secteur social :

- une expertise : offre de formation, conseil en ingénierie de dispositifs, études thématiques ;

- un pilotage : cadrage et suivi des structures associatives, mise à disposition de ressources méthodologique et matérielles ;
- un financement : attribution de bourses sous forme de Chèques vacances pour les projets de départ.

Pour l'année 2016, l'ESCM travaille sur un séjour familles qui aura lieu au mois de juillet. Ce projet, éligible au dispositif vacances ouvertes, peut bénéficier d'un financement.

Pour ce faire, la Ville de Bayonne doit adhérer à l'association. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 90 € net de TVA.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association Vacances ouvertes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de ladite association un financement pour le projet visé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.